MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

CIRCULAIRE N° 0538 /MFB-CAB

Portant obligation d'utilisation de l'application E-Tax pour la déclaration et le paiement de certains impôts et taxes

Il m'a été donné de constater que certains gestionnaires de contribuables utilisent l'application SYSTAF pour la déclaration et le paiement de certains impôts et taxes devant désormais être entièrement gérés dans la nouvelle application E-Tax.

Cette pratique va à l'encontre des objectifs assignés à E-Tax, notamment la sécurisation des recettes à travers la traçabilité et la transparence des actions effectuées par les utilisateurs, le partage d'informations avec les autres systèmes du ministère ainsi que la mutualisation des contrôles.

A compter de la date de signature de la présente, les contrevenants à l'utilisation exclusive de E-Tax pour les impôts et taxes déclarés officiellement en production dans cette application, se verront sanctionnés.

Le Directeur général des impôts et des domaines est chargé du suivi et de la mise en œuvre des dispositions ci-dessus.

J'attache du prix à la stricte application de la présente note.

Brazzaville, le 08 SEPT 2020

Le Ministre

Calixte NGANONGO

LARGE DIFFUSION